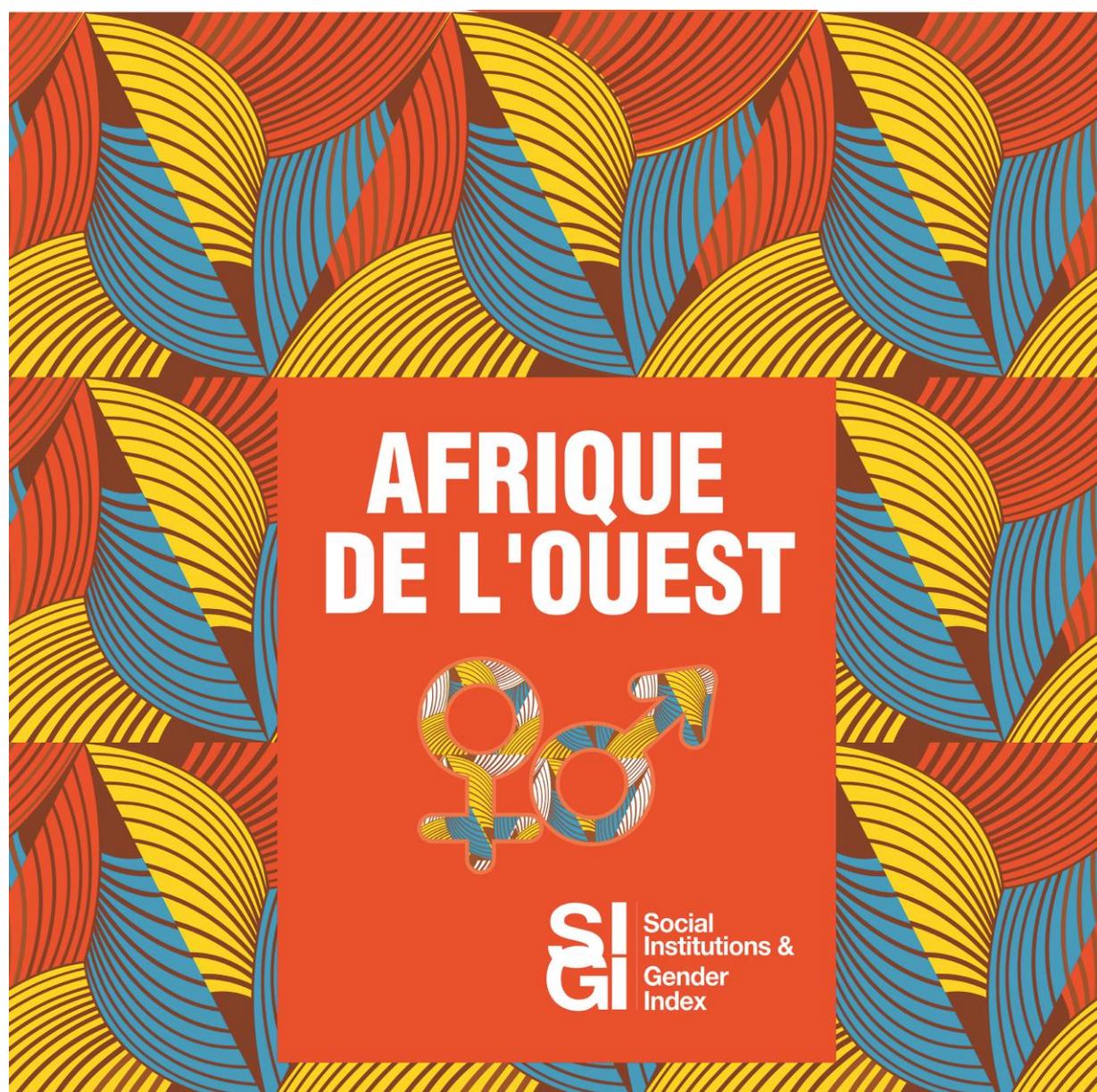


Dialogues politiques en Afrique de l'Ouest

Des données statistiques à l'action politique: Aborder les discriminations liées au genre dans les institutions sociales

27 avril, 29 avril et 12 juillet 2021



Dialogues politiques en Afrique de l'Ouest

Objectifs

Les dialogues politiques en Afrique de l'Ouest sur la lutte contre la discrimination liée au genre dans les institutions sociales est co-organisé par le Centre de développement de l'OCDE, en partenariat avec le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO), le Groupe de la Banque africaine de développement (La Banque) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), avec le soutien de l'Agence autrichienne de développement (ADA). Les principaux objectifs de ces dialogues politiques sont les suivants :

- Présenter un aperçu de la situation concernant l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes dans la région et partager des recommandations politiques afin d'intégrer efficacement le genre dans les politiques, les projets, ainsi que dans la planification, la mise en œuvre et le suivi de programmes par et pour les décideurs politiques.
- Identifier les défis clés ainsi que les opportunités, y compris par l'échange de bonnes pratiques sur comment aborder les discriminations liées au genre et la promotion des droits des femmes.
- Identifier un ensemble de politiques publiques potentielles et spécifiques au contexte régional ainsi que des mesures pour faire avancer l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes en Afrique de l'Ouest, et créer un consensus commun autour d'une feuille de route pour aborder les discriminations liées au genre dans les institutions sociales en Afrique de l'Ouest.

Format,

Les dialogues politiques se dérouleront en trois étapes : i) un atelier avec les organisations de la société civile le 27 avril 2021 ; ii) un atelier avec les décideurs politiques le 29 avril 2021 ; et iii) un dialogue politique de haut-niveau avec toutes les parties prenantes le 12 juillet 2021.

Les dialogues incluront une brève présentation des résultats de l'indice de l'égalité des genres en Afrique de la Banque et de la CEA ainsi que de l'indice SIGI 2019 (Institutions sociales et égalité femmes-hommes) de l'OCDE pour dresser un état des lieux de l'égalité femmes-hommes en Afrique de l'Ouest. Alors que l'AGI met l'accent sur la situation liée à l'égalité femmes-hommes dans différents domaines, le SIGI met en lumière les causes profondes de l'inégalité femmes-hommes – c'est-à-dire les lois, les normes sociales et les pratiques. Les événements se centreront sur trois thèmes principaux :

- La santé des femmes, la violence sexiste et l'autonomie reproductive.
- L'autonomisation économique des femmes.
- La voix, le leadership et l'action politique des femmes.

Les analyses SIGI et AGI ont identifié quelques objectifs centraux pour améliorer la situation des femmes en Afrique de l'Ouest. Pour chaque thème, les participants chercheront à i) identifier les principaux défis qui entravent la réalisation de ces objectifs et ii) identifier des solutions et politiques publiques potentielles qui pourraient répondre à ces défis. Les principaux résultats et conclusions de chaque session thématique seront partagés et discutés au cours du dialogue politique de haut-niveau, le 12 juillet 2021.

Principaux résultats de l'indice de l'égalité des genres en Afrique 2020 pour l'Afrique de l'Ouest

En s'appuyant sur les données de 51 des 54 pays d'Afrique, l'Indice d'égalité de genres en Afrique dresse un état des lieux complet de l'égalité femmes-hommes en Afrique actuellement, et des progrès réalisés pour combler les écarts entre les sexes à travers ses trois dimensions thématiques: la dimension économique, la dimension sociale, ainsi que la dimension de l'autonomisation et de la représentation. Les scores de l'AGI pour 2019 vont de 24.0% à 80%, avec un score moyen de 49%. Il y a des différences marquées dans les écarts entre les sexes au niveau régional (African Development Bank and UNECA, 2020^[11]). L'indice de la région ouest-africaine a enregistré une moyenne de 43%, qui démontre que l'écart entre les sexes est de 57% à travers les trois dimensions de l'AGI (Table 1. . L'indice pour l'Afrique de l'Ouest est en-dessous de la moyenne continentale.

Table 1. Résultats de l'AGI 2019 pour l'Afrique de l'Ouest

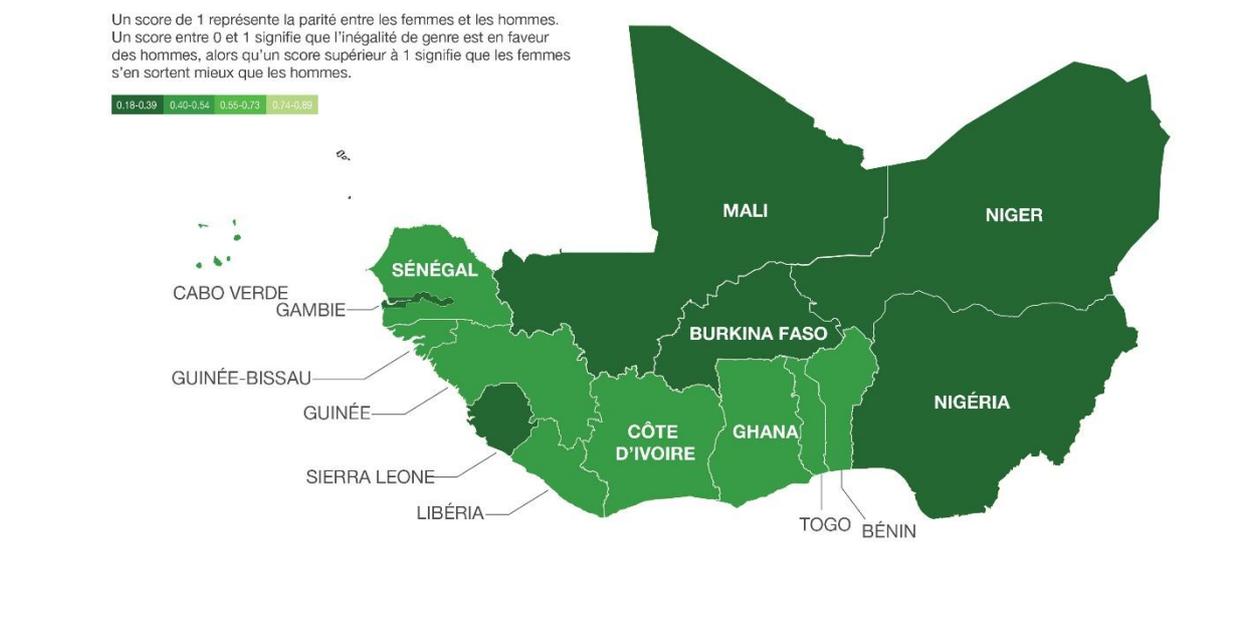
Pays	Indice de l'égalité des genres en Afrique	Dimension économique	Dimension sociale	Représentation et autonomisation
Bénin	43%	73%	78%	14%
Burkina Faso	38%	62%	87%	10%
Cap-Vert	66%	71%	88%	45%
Côte d'Ivoire	41%	75%	83%	11%
Gambie	35%	32%	104%	13%
Ghana	52%	67%	98%	21%
Guinée	51%	69%	72%	27%
Guinée-Bissau	45%	63%	85%	16%
Libéria	51%	67%	88%	22%
Mali	33%	47%	79%	10%
Niger	32%	51%	55%	12%
Nigéria	37%	63%	95%	9%
Sénégal	50%	67%	86%	22%
Sierra Leone	33%	44%	69%	12%
Togo	40%	64%	108%	9%
Moyenne régionale	43%	61%	85%	17%
Moyenne continentale	49%	61%	95%	23%

Encadré 1. Qu'est-ce que l'AGI?

L'indice d'égalité des genres en Afrique (AGI) est un indice composite lancé conjointement par le Groupe de la Banque africaine de développement (La Banque) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) en 2019 pour la première fois. Il vise à évaluer la situation des femmes en comparaison et aux côtés des hommes dans trois dimensions du bien-être humain, à savoir le bien-être économique, le bien-être social et l'autonomisation (c'est-à-dire la représentation politique et institutionnelle). La dimension économique détermine si les femmes et les hommes ont des chances économiques égales. Elle mesure les inégalités de genre en matière d'accès au marché du travail, de salaires et de revenus, de propriété des entreprises et d'accès aux ressources productives. La dimension sociale mesure les disparités d'accès à l'éducation et aux services de santé. Elle détermine si filles et garçons ont un accès égal dans ces deux domaines, et atteignent les niveaux d'éducation et de santé qui leur permettent de participer pleinement à la vie économique et sociale. La dimension « représentation et autonomisation » mesure le degré de participation des femmes et des hommes aux processus et organes de décision de leur pays, et détermine si les femmes et les hommes sont représentés à égalité dans les institutions politiques.

Figure 1. Résultats de l'AGI 2019 pour l'Afrique de l'Ouest

Scores AGI dans les pays d'Afrique de l'Ouest



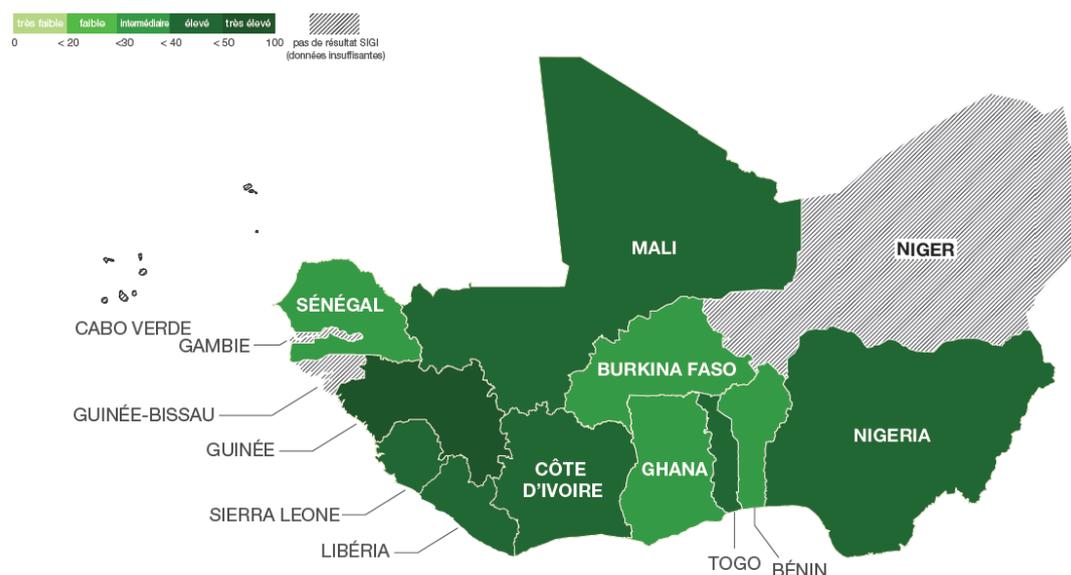
Principaux résultats de l'analyse SIGI 2019 en Afrique de l'Ouest

Le SIGI mesure le niveau de discrimination auquel sont confrontées les femmes et les filles dans les lois formelles et informelles, les normes sociales et les pratiques. En Afrique de l'Ouest, le score SIGI de 44¹ dénote un niveau élevé de discrimination par rapport aux autres régions du monde et sous-régions du continent. L'Afrique de l'Ouest se situe derrière l'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe, avec des scores respectifs de 32 et 39 (Graphique 1). L'Indice de genre africain (AGI) de la Banque africaine de développement aboutit à des conclusions similaires. En 2019, le score AGI de l'Afrique de l'Ouest a révélé de l'Est et l'Afrique australe, et légèrement inférieur à la moyenne continentale (Banque africaine de développement, 2020^[2]).

Parmi les pays d'Afrique de l'Ouest, les niveaux de discrimination mesurés par le SIGI s'étalent de moyens à très élevés. Si le Burkina Faso obtient les meilleurs résultats, il présente néanmoins un niveau de discrimination moyen avec un score SIGI de 32. Au niveau mondial, le pays se classe 78^{ème}, ce qui souligne la nécessité pour l'ensemble de la sous-région d'intensifier ses efforts pour éliminer les normes sociales discriminatoires auxquelles sont confrontées les femmes et les filles.

Graphique 1. Niveaux élevés de discrimination dans les institutions sociales en Afrique de l'Ouest

Scores SIGI dans les pays d'Afrique de l'Ouest



Note: En raison du manque de données et du fait que le score SIGI ne peut être calculé que pour les pays ayant des données pour tous les indicateurs et variables composant l'indice, le Cabo Verde, la Gambie, la Guinée-Bissau et le Niger n'ont pas obtenu de score SIGI en 2019.

Source: (OCDE, 2019^[3]), Indice Institutions sociales et égalité femmes-hommes, <https://doi.org/10.1787/f9bacde3-fr>.

Les niveaux les plus élevés de discrimination dans les institutions sociales en Afrique de l'Ouest sont liés à la sphère familiale. Cela s'explique principalement par la répartition inégale du travail et responsabilités domestiques non rémunérés au sein des ménages, ce qui entrave l'autonomisation politique et

¹ Les scores SIGI reflètent le niveau de discrimination dans les institutions sociales et varie de 0 à 100, 0 indiquant l'absence de discriminations tandis que 100 indique un niveau de discrimination absolu.

économique des femmes, ainsi que par la forte prévalence du mariage des filles de moins de 18 ans et l'incapacité des cadres juridiques à les protéger adéquatement contre cette pratique néfaste.

Bien que moins intenses en Afrique de l'Ouest, les discriminations auxquelles sont confrontées les femmes et les filles dans les autres dimensions du SIGI sont également élevées et reflètent la présence de certains problèmes spécifiques, notamment :

- La violence contre les femmes et les mutilations génitales féminines.
- Les lois, normes sociales et pratiques discriminatoires qui entravent l'égalité des droits des femmes sur le lieu de travail ainsi que leur participation sur le marché du travail.
- Les discriminations empêchant les femmes de faire entendre leur voix et perpétuant leur sous-représentation politique.

Encadré 2. Qu'est-ce que le SIGI ?

Depuis sa première édition en 2009, [l'indice Institutions sociales et égalité femmes-hommes](#) (SIGI de par son acronyme en anglais) de l'OCDE mesure, évalue et analyse les obstacles et les discriminations profondément ancrés auxquels sont confrontées les femmes et les filles dans le monde. Les lois, les normes et les pratiques sociales définissent les façons légalement et socialement acceptables de penser, de faire, d'exprimer ou d'agir en fonction du sexe. Lorsque ces institutions sociales sont discriminatoires à l'égard des femmes et des filles, elles établissent de multiples barrières structurelles, qui s'étendent sur toute la durée de vie des femmes et des filles.

Santé des femmes, violence fondée sur le genre et autonomie reproductive

Où en est l'Afrique de l'Ouest ?

Tableau 1. Indicateurs clés pour la santé des femmes et l'accès à l'autonomie reproductive

Indicateurs	Femmes	Hommes
Santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle (nombre de décès maternel pour 100 000 naissances vivantes)	715	
Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (% d'accouchements assistés par du personnel formé pour assurer la surveillance, les soins et les conseils nécessaires aux femmes pendant la grossesse, le travail et la période post-partum, pour effectuer des accouchements de manière autonome et pour s'occuper des nouveau-nés)	53 %	
Infirmières et sages-femmes (pour 1 000 personnes)		1.1
Accès au planning familial		
Taux de fécondité des adolescentes (nombre de naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans)	110	
Part des besoins non satisfaits en matière de planification familiale (% de femmes en âge de procréer (15-49 ans), actuellement mariées ou en union, qui souhaitent cesser ou retarder la procréation mais n'utilisent aucune méthode de contraception)	27 %	
Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans qui prennent leurs propres décisions en connaissance de cause concernant les relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé génésique	38 %	
Violence liée au genre		
Pourcentage de femmes ayant déjà été en couple et ayant subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime	27 %	
Pourcentage de femmes ayant déjà subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime au cours des 12 derniers mois	14 %	
Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont subi des mutilations génitales féminines	28 %	
Pourcentage d'adolescents âgés de 15 à 19 ans qui ont déjà été mariés, divorcés, veufs/veuves ou en union informelle	29 %	3 %
Pourcentage de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans qui considèrent justifié qu'un mari frappe ou batte sa femme pour au moins une des raisons spécifiées, c'est-à-dire si sa femme brûle la nourriture, se dispute avec lui, sort sans le prévenir, néglige les enfants ou refuse les relations sexuelles	42 %	
Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont entendu parler des mutilations génitales féminines et qui pensent que cette pratique devrait se poursuivre	22 %	
Sécurité alimentaire et nutritionnelle		
Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans		27 %
Prévalence de l'anémie chez les femmes en âgées de 15 à 49 ans*	40 %	

Note : *13 pays de la région ont une prévalence de l'anémie de plus de 40% (grave) chez les femmes en âge de procréer.

Source : (Centre de développement de l'OCDE/OCDE, 2019^[4]), Base de donnée « Égalité homme-femme, institutions et développement » (GID-DB) ; (SWAC/OECD, 2019^[5]), Maps & Facts No. 78 ; (Unicef, n.d.^[6]), Base de donnée l'UNICEF ; (OMS, n.d.^[7]), Observatoire mondial de la Santé ; (Banque mondiale, n.d.^[8]), Indicateurs du développement dans le monde.

Objectifs pour améliorer la santé des femmes et leur autonomie reproductive

Afin de structurer la discussion dans le domaine de la santé des femmes et de leur autonomie reproductive, nous concentrons notre attention sur quatre objectifs essentiels :

- Réduire les taux de mortalité maternelle.
- Fournir un accès sûr à la planification familiale.
- Éliminer toutes les formes de violence sexiste, y compris les mutilations génitales féminines et le mariage des adolescentes.

- Mettre en œuvre des politiques et des programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) intégrant une dimension de genre.

Questions de discussion

Défis

- Quels sont les principaux obstacles empêchant l'autonomie reproductive des femmes et leur accès au planning familial ?
- Quels sont les facteurs qui favorisent la violence liée au genre, y compris les mutilations génitales féminines et le mariage des adolescentes ?
- Quels sont les défis spécifiques à la mise en œuvre de politiques et de programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle intégrant une dimension de genre ?
- Quelles sont les principales normes sociales, traditions et pratiques discriminatoires qui expliquent ces défis ?
- Comment la pandémie de COVID-19 a-t-elle affecté ces défis ?
- Quels sont les principaux obstacles rencontrés par les acteurs travaillant sur ces questions ?

Options de politiques publiques

- Quelles bonnes pratiques ou politiques publiques se sont avérées efficaces pour relever les défis identifiés ?
- Quels sont les facteurs clés de ces succès et les enseignements tirés de ces bonnes pratiques et politiques publiques ?
- Comment ces solutions peuvent-elles être mises à l'échelle et adaptées aux contextes locaux ? Lesquelles de ces options devraient être prioritaires ?

L'autonomisation économique des femmes

Où en est l'Afrique de l'Ouest ?

Tableau 2. Indicateurs clés de l'autonomisation économique des femmes

Indicateurs	Femmes	Hommes
Taux d'activité		
Taux de participation de la population active (adultes de 15 ans et plus)	52 %	67 %
Part de la population considérant que lorsque les emplois sont rares, les hommes devraient avoir plus de droits à un emploi que les femmes	42 %	
Part de la population considérant qu'il est préférable pour une famille que ce soit une femme qui ait la responsabilité principale de s'occuper de la maison et des enfants plutôt qu'un homme	54 %	
Part de la population qui est d'accord pour dire que lorsqu'une mère travaille pour un salaire, les enfants en souffrent	40 %	
Part de la population qui n'est pas d'accord avec le fait qu'il est parfaitement acceptable pour toute femme de la famille d'avoir un emploi rémunéré en dehors du foyer si elle le souhaite	15 %	
Accès à l'emploi formel et standard		
Part des hommes et des femmes parmi les travailleurs informels	47 %	53 %
Statut de l'emploi		
Employés	13 %	25 %
Employeurs	1 %	2 %
Travailleurs pour compte propre	70 %	64 %
Travailleurs familiaux cotisants	16 %	9 %
Ségrégation hommes-femmes dans les secteurs		
Part des hommes et des femmes par secteur économique (Niveau 2 de la CITI)		
Construction	4 %	96 %
Transport, stockage et communication	14 %	86 %
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	17 %	83 %
Services publics	20 %	80 %
Mines et carrières	22 %	78 %
Immobilier, activités commerciales et administratives	31 %	69 %
Enseignement	32 %	68 %
Agriculture, forêts et pêche	36 %	64 %
Santé humaine et action sociale	41 %	59 %
Activités financières et d'assurance	51 %	49 %
Autres services	53 %	47 %
Industrie manufacturière	59 %	41 %
Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	68 %	32 %
Hébergement et restauration	81 %	19 %
Propriété de terres et de biens agricoles		
Taux de propriété des terres agricoles	9 %	86 %
Taux de propriété des maisons	23 %	42 %
Part de la population qui n'est pas d'accord avec l'idée que les femmes doivent avoir les mêmes droits que les hommes de posséder et d'hériter des terres	26 %	
Entrepreneuriat		
Taux de possession d'un compte bancaire dans une institution formelle	23 %	40 %

Source : (OIT, n.d.^[9]), ILOSTAT; (Banque mondiale, n.d.^[8]), Indicateurs du développement dans le monde; (Centre de développement de l'OCDE/OCDE, 2019^[4]), Base de donnée « Égalité homme-femme, institutions et développement » (GID-DB); (Afrobarometer, 2019^[10]), Afrobarometer (Round 7); (Inglehart et al., 2014^[11]), World Values Survey.

Objectifs pour améliorer l'autonomisation économique des femmes

Afin de structurer la discussion dans le domaine de l'autonomisation économique des femmes, nous concentrons notre attention sur cinq objectifs essentiels :

- Comblent l'écart entre les sexes en matière de participation au marché du travail.
- Veiller à ce que les femmes aient accès à des emplois formels et à un meilleur statut d'emploi.
- Réduire la ségrégation fondée sur le genre dans les différents secteurs du marché du travail.
- Accroître la part des femmes propriétaires de terres agricoles et d'autres biens.
- Encourager l'entrepreneuriat féminin.

Questions de discussion

Défis

- Quels sont les principaux défis qui entravent l'accès des femmes au marché du travail ?
- Quels sont les principaux défis qui limitent l'accès des femmes à la terre et aux biens et entravent l'entrepreneuriat féminin ?
- Quelles sont les principales normes sociales, traditions et pratiques discriminatoires qui expliquent ces défis ?
- Comment la pandémie de COVID-19 a-t-elle affecté ces défis ?
- Quels sont les principaux obstacles rencontrés par les acteurs travaillant sur ces questions ?

Options de politiques publiques

- Quelles bonnes pratiques ou politiques publiques se sont avérées efficaces pour relever les défis identifiés ?
- Quels sont les facteurs clés de ces succès et les enseignements tirés de ces bonnes pratiques et politiques publiques ?
- Comment ces solutions peuvent-elles être mises à l'échelle et adaptées aux contextes locaux ? Lesquelles de ces options devraient être prioritaires ?

La voix politique, le leadership et l'action des femmes

Où en est l'Afrique de l'Ouest ?

Tableau 3. Indicateurs clés pour la voix politique, le leadership et l'action des femmes

Indicateurs	Femmes	Hommes
Représentation dans les fonctions publiques et politiques		
Représentation dans les parlements (chambre basse/unique)	16 %	84 %
Représentation dans les parlements (chambre haute)	16 %	84 %
Représentation dans les collectivités locales	<i>Données insuffisantes</i>	<i>Données insuffisantes</i>
Représentation dans la direction des partis politiques	11 %	89 %
Représentation parmi les maires des capitales de la région	20 %	80 %
Représentation aux postes ministériels	Min. 10 %; Max. 50 %	Min. 50 %; Max. 90 %
Représentation aux postes de direction	7 %	93 %
Représentation dans les organes de surveillance des élections	24 %	76 %
Représentation en tant que commissaires dans les institutions nationales des droits de l'homme	Min. 11 %; Max. 36 %	Min. 64 %; Max. 89 %
Représentation en tant que juges	<i>Données insuffisantes</i>	<i>Données insuffisantes</i>
Représentation en tant que personnel du ministère public	<i>Données insuffisantes</i>	<i>Données insuffisantes</i>
Part de la population qui est d'accord sur le fait que les hommes font de meilleurs dirigeants politiques que les femmes et qu'ils devraient être élus plutôt que les femmes	28 %	
Violence politique		
Part de la population victime/survivante de violence politique liée au genre	<i>Données insuffisantes</i>	
Part de la population déclarant avoir été victime d'intimidation ou de violence politique pendant les campagnes électorales	47 %	45 %
Part de la population déclarant avoir craint personnellement la violence lors d'un événement politique au cours des deux dernières années	33 %	33 %
Participation à la vie publique et politique		
Part de la population déclarant avoir voté lors de la dernière élection nationale	69 %	74 %
Part de la population déclarant avoir assisté à un meeting de campagne lors de la dernière élection nationale	35 %	45 %
Part de la population déclarant avoir assisté à une réunion communautaire au cours de l'année écoulée	50 %	66 %
Part de la population déclarant avoir travaillé pour un candidat ou un parti lors de la dernière élection nationale	20 %	31 %
Part de la population déclarant avoir contacté un membre du Parlement au sujet d'un problème important ou pour donner son avis au cours de l'année écoulée	9 %	16 %
Part de la population déclarant discuter de questions politiques lorsqu'elle se réunit avec ses amis ou sa famille	54 %	72 %
Paix et sécurité		
Accords de paix incluant des questions liées aux femmes, aux filles et au genre, conclus depuis 1990	17 sur 90	
Pays ayant ratifié au moins un plan d'action national sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies	13 sur 15	

Note : La représentation dans la direction des partis politiques analyse les trois postes les plus élevés dans les partis au pouvoir et dans l'opposition. Les postes de direction comprennent le président, le vice-président, le premier ministre et le vice-premier ministre. Les chiffres relatifs aux accords de paix incluent les accords conclus lorsque le pays ou la juridiction d'origine du conflit est un pays d'Afrique de l'Ouest.

Source : (IPU Parline, 2021^[12]), Classement mensuel des femmes dans les parlements nationaux ; (International Institute for Democracy and Electoral Assistance, 2021^[13]), Africa Barometer ; (ONU Femmes, n.d.^[14]), Tableau de bord thématique ; (Afrobarometer, 2019^[10]), Afrobarometer (Round 7) ; (ONUDC, 2018^[15]), Données sur les juges ; (ONUDC, 2018^[16]), Données sur les procureurs ; (Bell et al., 2021^[17]), PA-X Base de données des accords de paix ; (WILPF, n.d.^[18]), Base de données des plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité ; et divers rapports nationaux Pékin+25.

Objectifs pour améliorer la voix politique, le leadership et l'action des femmes

Pour aider à structurer la conversation dans le domaine de la voix politique, du leadership et de l'action des femmes, nous concentrons notre attention sur quatre objectifs essentiels :

- Réaliser la parité entre les sexes dans la représentation à tous les niveaux de leadership dans les fonctions publiques et politiques.
- Atteindre une participation égale entre les hommes et les femmes dans tous les aspects de la vie publique et politique.
- Éliminer la violence politique fondée sur le sexe.
- Intégrer de manière systématique une perspective de genre dans tous les efforts de paix et de sécurité et inclure les femmes de manière significative dans ces processus sur un pied d'égalité avec les hommes.

Questions de discussion

Défis

- Quels sont les principaux obstacles empêchant une participation égale des hommes et des femmes à la vie publique et politique ?
- Quels sont les facteurs qui favorisent la violence politique fondée sur le sexe ?
- Quels sont les défis spécifiques à relever pour faciliter l'intégration d'une perspective genre dans les efforts de paix et de sécurité ?
- Quelles sont les principales normes, traditions et pratiques sociales discriminatoires qui expliquent ces défis ?
- Comment la pandémie de COVID-19 a-t-elle affecté ces défis ?
- Quels sont les principaux obstacles rencontrés par les acteurs travaillant sur ces questions ?

Options de politiques publiques

- Quelles bonnes pratiques ou politiques publiques se sont avérées efficaces pour relever les défis identifiés ?
- Quels sont les facteurs clés de ces succès et les enseignements tirés de ces bonnes pratiques et politiques publiques ?
- Comment ces solutions peuvent-elles être mises à l'échelle et adaptées aux contextes locaux ? Lesquelles de ces options devraient être prioritaires ?

Références

- African Development Bank and UNECA (2020), *Africa Gender Index Report 2019 - Analytical report. What the 2019 Africa Gender Index tells us about gender equality, and how can it be achieved.*, <https://www.afdb.org/en/documents/africa-gender-index-report-2019-analytical-report>. [1]
- Afrobarometer (2019), *Afrobarometer database (Round 7)*, <https://afrobarometer.org/data/merged-round-7-data-34-countries-2019>. [10]
- Banque africaine de développement (2020), *Rapport sur l'indice de genre en Afrique 2019: Que nous apprend l'indice de genre en Afrique sur l'égalité des genres et comment y parvenir?*, <https://www.afdb.org/en/documents/africa-gender-index-report-2019-analytical-report>. [2]
- Banque mondiale (n.d.), *Indicateurs du développement dans le monde (WDI)*, <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>. [8]
- Bell, C. et al. (2021), *PA-X Base de données des accords de paix*, <https://www.peaceagreements.org/wsearch>. [17]
- Centre de développement de l'OCDE/OCDE (2019), "Égalité homme-femme, institutions et développement (Édition 2019)", *Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (database), <https://dx.doi.org/10.1787/997dd8ce-fr>. [4]
- Inglehart, R. et al. (2014), *World Values Survey: Round Six - Country-Pooled Datafile*, JD Systems Institute, <http://www.worldvaluessurvey.org/WVSDocumentationWV6.jsp>. [11]
- International Institute for Democracy and Electoral Assistance (2021), *Women's Political Participation: Africa Barometer 2021*, International IDEA, Stockholm, <https://www.idea.int/sites/default/files/publications/womens-political-participation-africa-barometer-2021.pdf>. [13]
- IPU Parline (2021), *Classement mensuel des femmes dans les parlements nationaux*, <https://data.ipu.org/women-ranking?month=1&year=2021>. [12]
- OCDE (2019), "L'indice Institutions sociales et égalité femme-homme (Edition 2019)", *Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (database), <https://dx.doi.org/10.1787/f9bacde3-fr>. [3]
- OIT (n.d.), *ILOSTAT*, <https://ilostat ilo.org/data/>. [9]
- OMS (n.d.), *Observatoire mondial de la Santé*, <https://www.who.int/data/gho/data/indicators>. [7]
- ONU Femmes (n.d.), *Tableau de bord thématique*, <https://data.unwomen.org/data-portal>. [14]
- ONUDC (2018), *Juges ou magistrates professionnelles femmes pour 100 000 habitants*, <https://dataunodc.un.org/data/crime/Court%20personnel>. [15]
- ONUDC (2018), *Personnel chargé des poursuites pour 100 000 habitants*, <https://dataunodc.un.org/data/crime/Prosecution%20personnel>. [16]

SWAC/OECD (2019), "Women suffering from anaemia: A major challenge", *Maps & Facts*, No. 78, <https://www.oecd.org/swac/maps/collapsecontents/78%20anemie.pdf>. [5]

Unicef (n.d.), *Base de données de l'UNICEF*, <https://data.unicef.org/resources/resource-type/datasets/>. [6]

WILPF (n.d.), *Base de données des plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité*, <http://1325naps.peacewomen.org/index.php/nap-overview/>. [18]